

PROVILLE



Arrêté n° 0102002

portant limitation de tonnage
rue P.V. Couturier



Le Maire de la Commune de Provaille,

- Vu les articles L 131.2, L.131.3, L.131.4, L.184.13 du Code des Communes
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225
- Vu l'arrêté ministériel sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967
- Considérant qu'il y a lieu de protéger l'ouvrage d'art situé rue Paul Vaillant Couturier souvent détérioré par les passages répétés des véhicules d'un poids total en charge supérieure à 3,5 tonnes.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation est interdite aux poids lourds d'un poids total en charge supérieure à 3,5 tonnes rue Paul Vaillant Couturier.

ARTICLE 2 : Une réglementation matérialisant cette interdiction sera posée de part et d'autre de l'ouvrage.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de Cambrai
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Cambrai

Fait à Provaille le 29 janvier 2002

Le Maire

Daniel DELWARDE

